N° 537 — CINQ CENTIMES — Samedi 17 Mai 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Vert-Chemin, n° 26 — TOURCOING, rue Paris, 67

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Étranger et départements [illegible]
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'Abonnement continue sauf ordre contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
Annonces [illegible] 0 fr. 25 la ligne
Réclames [illegible] 0 fr. 50
Faits divers [illegible] 0 fr. 50
Locales [illegible] 1 fr. 00

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, 67, rue Paris, à PARIS, à l'Agence Havas (Lafontaine), place de la Bourse, 8, et à BRUXELLES, à l'Agence Havas, 1, place de la Bourse.
Les lettres non affranchies seront refusées.
Les manuscrits ne sont pas rendus.

TÉLÉPHONE

PROGRAMME SOCIAL

Une Lettre de M. Dron

Notre ami, M. Dron, député de Tourcoing, nous adresse une lettre qui ne peut manquer d'intéresser la classe ouvrière. Nous la reproduisons avec plaisir :

Monsieur le Rédacteur,

Les graves événements qui viennent de se dérouler dans notre région nécessitent quelques explications que vos lecteurs liront peut-être avec intérêt. Je crois faire œuvre utile en essayant d'éclaircir une situation qui est encore pleine de confusion et d'incertitude.

Si la grève est terminée en fait, il est évident pour ceux qui veulent aller au fond des choses, que la paix n'est pas conclue, qu'il y a seulement cessation des hostilités ; il ne faut donc pas trop se fier à l'accalmie présente.

Mon devoir de représentant m'oblige à faire appel à toutes les bonnes volontés, à réclamer des uns et des autres les concessions nécessaires au maintien de la paix sociale, à rechercher un terrain sur lequel la conciliation puisse se faire : je n'y faillirai pas.

Le point de départ a été la manifestation universelle par laquelle le monde du travail a réclamé la réduction de la journée à 8 heures. Des pétitions ont été remises, à l'étranger et chez nous dans tous les centres industriels, aux maires, aux préfets, à la Chambre des députés, pour que les pouvoirs publics s'occupent à bref délai des réformes sociales qui tendent à l'amélioration du sort des travailleurs.

Mais, dès le lendemain de cette démonstration qui s'était exécutée avec un calme digne des plus grands éloges, notre région était le siège d'un soulèvement qui s'est traduit par des actes *qu'on ne peut s'empêcher de regretter et de blâmer.*

Le peuple avait fait entendre sa voix, avait réclamé la réduction de la journée de travail. C'est à ces représentants qu'il appartenait alors d'intervenir : encore fallait-il leur faire crédit du temps nécessaire *pour étudier une réforme de pareille importance.*

Je n'ai pas à rechercher quels ont été les instigateurs de ce mouvement que rien ne faisait prévoir ci-qui-disait à tant d'égards du tableau calme et paisible des centres industriels de notre région. Mais, ce qui en ressort jusqu'à l'évidence c'est que la masse des travailleurs n'a aucun goût pour les manifestations platoniques ou à effet tardif.

On y avait manifesté pour 8 heures auprès des pouvoirs publics ; de là à s'adresser le lendemain aux patrons pour réclamer une réduction immédiate à 10 heures, il n'y avait qu'un pas, les ouvriers ne croyaient pas dépasser la mesure en l'exigeant tout de suite. Mettant en application le dicton populaire :

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras

ils se contentaient de la moitié. Quoi a été le résultat qu'ont-ils gagné à cette grève ? Rien en apparence, mais en réalité la question sociale a franchi une étape et l'on peut entrevoir, dans un avenir peu éloigné, le jour où la classe ouvrière en ressentira les effets bienfaisants.

Ce soulèvement des travailleurs ne pouvait pas aboutir cette fois parce qu'il était limité à notre région, que les mêmes exigences n'avaient pas été formulées ni en France, dans les centres qui *font concurrence* à notre, ni à l'étranger où le travail avait repris d'une manière générale le lendemain du 1er mai.

Mais il aura servi à montrer aux représentants du peuple que le temps est passé où les considérations économiques dominaient tout, que la soi-disant liberté pour les ouvriers de débattre les contrats avec leurs patrons n'est qu'un leurre à cause de la solidarité industrielle qui unit les différents producteurs d'un même pays et *même du monde entier, qu'au nom de la* paix sociale l'Etat a le droit et le devoir d'intervenir, quand une réforme pour aboutir, doit revêtir un caractère de généralité qu'on obtient difficilement sans la médiation tutélaire de la loi ; il se dégage en un mot de ce mouvement populaire une conclusion : c'est que nulle considération ne saurait être plus forte que l'évidence des faits et qu'il y a urgence à hâter une solution qui contribuera à assurer l'accord du capital et du travail, la bonne harmonie des différents facteurs qui concourent à notre prospérité industrielle.

Les députés seraient d'autant moins *excusables de résister à cette poussée de* l'opinion publique en s'abritant derrière des principes doctrinaires qui doivent être *un guide et non un étau*, que les intéressés eux-mêmes sollicitent leur intervention. Les patrons ont dit *et signé* qu'ils s'engageraient à payer 12 heures pour 10, aussitôt que cette mesure serait imposée à leurs concurrents des pays étrangers et que pour eux le plus tôt serait le mieux. Ils se sont même engagés à envoyer à la Chambre une délégation qui réclamera la limitation légale de la journée à dix heures.

De plus, pour que les ouvriers aient toute confiance et puissent s'assurer par *eux-mêmes que la démarche des patrons* ne sera pas faite pour la forme et qu'elle sera sincère, j'ai l'intention de proposer à la prochaine séance du Conseil municipal avec quelques-uns de mes amis le vote d'un crédit pour assurer l'envoi à Paris d'une délégation ouvrière qui accompagnera la délégation patronale.

L'approbation unanime du Conseil municipal ne fait pas doute ; j'ajoute que les patrons doivent être les premiers à souscrire à cette proposition, qui a été concertée du reste avec quelques-uns des plus autorisés d'entre eux.

Est-ce à tout ce que les ouvriers ont gagné à ce mouvement dont on ne saurait *trop déplorer les écarts, mais dont on ne* peut nier la portée ? Non et en ce qui concerne la limitation de la journée à 12 heures, je puis leur affirmer que la loi de 1848 qui réglemente la durée de la journée de travail, sera appliquée dorénavant avec la rigueur nécessaire et qu'on ne tolérera pas plus le travail de 12 h. 1/2 que celui de 14 ou 15 heures.

Nous demanderons également à l'administration municipale qu'elle assure le fonctionnement régulier de la commission d'hygiène qui a dans ses attributions la surveillance des fabriques. Quel faible de la chaleur et de l'humidité pour travailler la laine, soit ; mais ou peut obtenir cette double condition sans nuire au moyen d'appareils relativement peu coûteux qui assurent la ventilation, et c'est-à-dire un air pur, à une température normale. Ces améliorations ont été réalisées déjà dans certaines fabriques, mais notre région est inférieure à d'autres, particulièrement à celles de l'Est sous ce rapport : le souci de la santé des ouvriers ne permet pas de différer plus longtemps l'examen de ces réformes hygiéniques.

Comme député, je ne manquerai pas de m'attacher à l'élaboration des prescriptions légales qui auront le mérite de faciliter et à rendre véritablement efficace la surveillance des commissions d'hygiène.

Voilà ce que je puis promettre aux travailleurs ; mais leurs revendications doivent elles se borner là ? Je ne le crois pas et n'hésite pas un plus à leur donner quelques indications.

J'ai parlé dans la réunion du Petit-Château de l'avantage qui résulterait pour eux de la fixation à 1 heure et demie au lieu de 2 heure, du temps qui leur est accordé pour dîner. N'est-ce pas, en attendant la journée de 10 heures, une mesure pratique, *une concession peu onéreuse que les patrons devraient accorder spontanément,* pour témoigner de leur bonne volonté ? J'ai la certitude qu'un certain nombre d'entre eux sont dès maintenant disposés à la journée payée pour 12 heures, sauf en fait cinq heures et demie.

Outre la possibilité pour les ouvriers qui habitent à 15 ou 20 minutes de la fabrique de retourner dîner chez eux, cela permettrait d'éviter cette marche forcée pour gagner le logis, cette précipitation à manger qui fatiguent le travailleur et lui font reprendre le travail dans de mauvaises conditions.

Est-il nécessaire de faire remarquer aux patrons que la production ne diminuerait pas proportionnellement à la durée de ce repos supplémentaire qui serait si profitable à la santé et au bien-être des ouvriers ?

Énoncer de pareilles propositions, c'est les démontrer, puissent-elles trouver leur application à brève échéance !

Autre point. Les ouvriers se sont plaints qu'ils ne savaient pas à se mettre à contrôler les pesées sur lesquelles sont basées les primes de fin d'année. J'estime qu'il ne peut y avoir là qu'un malentendu ; il n'est pas admissible qu'un patron s'oppose à une chose aussi légitime.

Reste la question des salaires. Il ne m'appartient pas de formuler une appréciation à cet égard. Les ouvriers de chaque corps de métier sont seuls en mesure de discuter les salaires avec leurs patrons et ils ne seront en situation de le faire utilement que le jour où ils auront compris qu'ils sont solidaires les uns des autres, qu'isolés ils ne peuvent rien, qu'unis ils sont forts et que leur premier soin doit être de créer des syndicats professionnels.

Les patrons en forment bien ; pourquoi les ouvriers ne suivraient-ils pas leur exemple ? *Je sais bien qu'ils rencontreront* beaucoup de difficultés, surtout à cause du grand nombre d'étrangers que compte notre population. Mais il n'y a rien d'impossible à ceux qui défendent une cause juste et qui ont la ferme volonté d'arriver au but. Unissez-vous, travailleurs de Tourcoing, mettez-vous en campagne et tâchez d'obtenir que vos frères de travail aux socialistes efforts aux vôtres. Si mon concours peut vous être utile, vous savez qu'il vous est acquis et que je m'empresserai de répondre à votre premier appel.

Telles sont les revendications ouvrières que j'ai crois susceptibles d'une réalisation immédiate ; je suis confiant, dans l'intérêt de notre cité, que mon appel sera entendu, que tous patrons et ouvriers sachent faire des concessions réciproques afin de faciliter un rapprochement sincère entre les collaborateurs de notre belle industrie.

J'ai dit quelles pouvaient être, à mon avis, ces concessions de part et d'autre. Mon rôle doit se borner là pour le moment ; je m'estimerai très heureux si j'ai pu contribuer à faire cesser un désaccord qui compromettrait gravement la prospérité de notre région.

Veuillez agréer, M...

GUSTAVE DRON,
Député.

MORT D'UN DÉPUTÉ

M. le docteur Vernhes, député de l'Hérault, dont nous avons annoncé la mort, était né le 20 octobre 1820 à Béziers. Il était docteur en médecine. Président au Deux-Décembre, gouvernement de la Défense nationale le neuvième sous-préfet.

Le docteur Vernhes, très aimé de son département, conseiller général, a été élu pour la première fois le 20 février 1876, le 12 de partie des 363 et fut réélu en 1882 pour la première inscription de 1886 et en 1887, au scrutin de liste par le département de l'Hérault. Il a toujours siégé à l'Extrême-Gauche.

Il a été élu Vernhes a été en 1889 réélu au scrutin de ballottage le 22 septembre 1889 par 9207 voix contre le candidat boulangiste Fournier.

LES QUESTIONS OUVRIÈRES et la Droite

On lit dans le *Progrès du Nord* :

Toutes les questions ouvrières et sociales, que le *Progrès du Nord* a discutées depuis dix ans, sont revenues à l'ordre du jour, avec une *force irrésistible*.

On peut se rendre fait ce témoignage qu'on n'a cessé de marcher de l'avant, dans les voies du progrès démocratique, avec la plus large ampleur de réforme et le plus sincère désir de conciliation entre les intérêts opposés, par le lien et la grandeur de la patrie.

Il n'y aurait pas à reprendre tels articles publiés par le *Progrès du Nord* en 1882, en 1886, sans en changer un mot ; on les croirait écrits aujourd'hui même, amplifiés des circonstances où nous nous trouvons actuellement.

C'est une sans doute il y a tout un programme de réformes républicaines et démocratiques qui un dépasse plus les circonstances ; mais qui est le programme permanent du suffrage universel, — ou plutôt au-dessus même des programmes, il y a une inspiration générale de progrès et de justice qui nous est venue de la révolution de 1789 et dont nous avons fait notre guide de chaque jour.

C'est l'honneur du parti républicain. Cette inspiration lui appartient en propre. Elle peut subir des leurre d'après des revers, des échecs, des défaites, elle rencontre devant elle les coalitions de l'ignorance et de l'égoïsme. En définitive et malgré tout, l'avenir lui appartient et c'est elle qui mène le monde.

Il n'est pas à cette heure un gouvernement européen qui ne se dit pas de plus héréditaire, un César fondé, qui ne prétende se réclamer de cet esprit de justice et d'émancipation. Nous avons le droit d'en revendiquer l'honneur et de prétendre, du propre social, ils tentent bien de s'arrêter de tout le poids des privilèges exorbitants dont ils sont revêtus, pour l'assurer, vissement du genre humain.

Et quoi ! Dans notre pays même, autour de nous, il y a encore aujourd'hui un réactionnaire, un partisan attardé des vieux régimes abolis, qui ne veuille nous faire la leçon et ne se dire bien plus avancé que nous dans la voie des réformes sociales !

Ces honnêtes personnes se décernent à elles-mêmes des brevets de larmes d'esprit de générosité ; elles sont prêtes à résoudre tous les problèmes de ce monde ! — En pareil, il est vrai, Nous ne voulons pas qu'on arrive, au fait, à la réalisation et se dérobent.

La Chambre n'est de votre avis, loi devenue nécessaire pour assurer le respect de la loi de 1884 qui a établi la liberté des syndicats professionnels. Un patron, l'honorable M. Ouvier, député de Seine-et-Marne, est monté à la tribune et il s'est exprimé en ces termes :

« En ma qualité de patron, je tiens à déclarer qu'il est inadmissible que les patrons se liguent pour faire la guerre à la loi de 1884 et pour priver de travail, pour mettre à la porte des mineurs et des usines les ouvriers qui organisent des syndicats, conformément à la loi. C'est pourquoi je voterai les ignitions qu'on nous demande. »

Voilà de nobles paroles ! Et, certainement, ils sont nombreux en France, les patrons qui pensent comme M. Ouvier. Mais toute la droite et les dépouilles de l'Union libérale, assis sur les coulisses de la droite et du centre, ont voté contre la loi.

Avocats, politiciens, agriculteurs en chambre, seigneurs de village qui avant temps donne deux heures de leur vie à l'étude des questions agricoles et industrielles, qui se croient peut-être des patrons et qui ne se sont même jamais demandé ce que c'est que le paternalisme, et qui sont les décrets du travail, tous ont voté, ou poussé le lot au scrutin, tous, avant le scrutin, s'étaient efforcés de l'empêcher d'aboutir, tantôt par modernade d'ajournement, tantôt par des amendements inacceptables !

Et il en sera de même pour tous les autres projets de loi, sur la responsabilité des accidents, sur les délégués mineurs, sur les prud'hommes, etc.

Tous ces projets dont le parti républicain poursuit depuis dix ans la réalisation qui ont été, de nouveau, mis sur le tapis,